

Question présentée par le député :

M. François Lefort

Date de dépôt : 19 décembre 2013

## Question écrite urgente

**Comment le Conseil d'Etat compte-t-il faire respecter la loi aux Hôpitaux universitaires de Genève ?**

La Tribune de Genève du 16 décembre 2013 nous relate une curieuse histoire où un médecin des Hôpitaux Universitaires de Genève aurait été suspendu pour des faits relevant de la gestion déloyale d'intérêts publics voire de corruption.

Pour les citoyens et assurés, les faits dénoncés, s'ils sont avérés, apparaissent extrêmement graves et on peut se demander **comment de tels faits ont pu être commis sur une assez longue durée sans que les systèmes de contrôle existants n'aient pu identifier ces mauvais agissements ?**

C'est extrêmement grave car il n'est nul besoin d'être grand comptable pour comprendre que tout fait de corruption ou de gestion déloyale des intérêts publics a pour conséquence l'augmentation des coûts pour les utilisateurs des Hôpitaux universitaires de Genève et donc *in fine* pour les assurés genevois, puisque les surcoûts induits par ces pratiques sont forcément redistribués par les fournisseurs sur les produits ou services qu'ils vendent aux Hôpitaux universitaires de Genève.

La seconde question induite par la première est celle-ci : si cela a été possible en dépit des contrôles existants, alors **quelle est l'ampleur du phénomène ?**

**La révélation de telles pratiques scandaleuses ne nécessiterait-elle pas l'évaluation de la situation globale aux Hôpitaux universitaires de Genève ?**

Interrogations que l'on peut résumer sous la question suivante :

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il faire respecter la loi aux Hôpitaux universitaires de Genève ?

En remerciant le Conseil d'Etat par avance de la prompte réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente écrite.